

Procès verbal

Le lundi 16 février 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Robert OLIVE.

Secrétaire de la séance : Joselyne CAMPS

Présents : Jean-Paul BONNET, Jean-Christophe BOURQUIN, Joselyne CAMPS, Florence CARTA, Alain CATALA, Benjamin CAZES, Christel FORTUNA, André GIOANNI, Marie-Françoise LANCIAUX, Jean-Claude MORAT, Françoise OLIVE, Robert OLIVE, Florence BAPTISTE

Représentés : Sylvain LIEGARD représenté par Joselyne CAMPS, Roselyne DIAZ représentée par Christel FORTUNA

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2026

Police pluri-communale : convention

SMTBV : Gestion des digues de La Coumelade

Acquisition foncière

Informations diverses

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2026

Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2026, adressé aux membres du Conseil municipal par courriel et présenté, en séance, par le Maire - Robert OLIVE - est adopté à l'unanimité.

II - Police pluri-communale : convention (Délibération n° DE 2026 004)

Le Maire rappelle que la convention de coordination signée le 17 février 2023 arrive à échéance. Afin d'assurer la continuité du service, un avenant est proposé pour proroger sa durée de six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant, modifie la durée prévue à l'article 20 (3 ans et 6 mois) et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

III - SMTBV – Gestion des digues de La Coumelade (Délibération n° DE 2026 005)

Le Maire informe le Conseil qu'un courrier du Syndicat Mixte de la Têt – Bassin Versant, reçu le 27 janvier 2026, sollicite la mise à disposition de l'assiette foncière des digues de La Coumelade, soit par convention, soit par acquisition.

Le Conseil municipal décide de conserver la pleine propriété des parcelles communales et de les mettre à disposition du SMTBV par voie de convention. Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Avant de clore ce point, il est précisé qu'une réunion d'information avec l'ensemble des riverains est programmée le lundi 23 février 2026 à 18 heures, en mairie.

IV - Acquisition foncière (Délibération n° DE 2026_006)

Le Maire rappelle que ce point a déjà été évoqué lors de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue en septembre dernier et il ajoute que la succession de Madame Marie-Antoinette CALVET veuve RIBES est suivie par Maître Brieu, notaire à Estagel. Puis il indique que des échanges de courriels ont eu lieu entre la mairie et le notaire, lequel demande à la commune de préciser les parcelles qui l'intéressent ainsi que le prix qu'elle propose.

Après échanges et débat, au regard de leur localisation et de l'intérêt général attaché à la sécurisation des accès aux équipements communaux et aux espaces utilisés par la vie associative, il apparaît opportun que la commune manifeste officiellement son intérêt pour l'acquisition de l'entièreté des biens, propriété de Madame RIBES, et autorise le Maire à poursuivre les démarches auprès du notaire. Il est précisé que les conditions financières feront l'objet d'une délibération ultérieure.

V - Informations diverses

1. Schémas directeurs des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le lancement de la consultation, initialement prévu fin janvier, est reporté après les élections. Il est rappelé qu'une note préfectorale précise qu'un marché lancé avant les élections doit être attribué avant le premier tour des élections municipales soit le 14/03/2026. Robert OLIVE communique aussi aux Elus que les services de la DDTM ont adressé un courrier à la commune par lequel la Collectivité est informée que le Préfet va rester vigilant quant à l'amélioration de l'indicateur de rendement du réseau d'eau potable qui est aujourd'hui extrêmement dégradé. Il est décidé qu'un courrier de réponse sera envoyé à la Préfecture dans les prochains jours.

2. Rendez-vous avec l'avocat de la commune

Le maire informe les élus qu'il a rencontré le 3 février 2026 (au matin), l'avocat de la commune et qu'il a été fait un point sur les dossiers en cours, à savoir :

- Clôtures parcelle A1427
- Impasse de la Rivière
- PAE

3. Demande d'aide financière – Projet d'équipements sportifs – CD66

Robert OLIVE informe les membres de l'Assemblée délibérante que suite à la demande de subvention déposée dans le cadre du projet d'aménagement sportifs, le service d'aide aux communes du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a informé la mairie par courriel que les terrains de tennis ne sont pas subventionnables et donc non éligibles à l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT).

4. Entretien du Canal du Moulin

Le Maire informe les élus que, tels que prévus, les travaux ont débuté sur le tronçon allant du bassin de rétention au pont de l'avenue de Cerdagne.

5. Tempête Nils

Un point est fait sur les dégâts causés sur le territoire communal par la tempête Nils du jeudi 12 février 2026.

6. Mobilier de la salle du Conseil municipal

Une réflexion est engagée concernant le renouvellement du mobilier. 12 tables et 20 chaises seront commandées au printemps 2026.

7. Élections Municipales : Tenue du bureau de vote – 1er tour

Pour rappel, le premier tour de scrutin se tiendra le dimanche 15 mars 2026 et le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h en salle des cérémonies à la mairie.

L'organisation prévoit trois personnes par créneau horaire :

8h–10h ; 10h–12h ; 12h–14h ; 14h–16h ; 16h–18h.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés et plus aucune information diverse n'étant évoquée, la séance est levée à 20 heures 48.

Robert OLIVE
Président de séance